



ACADEMIE DE LILLE Flash infos SEPTEMBRE 2014

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr OU

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale

Pas de Calais

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

Tel : 06 15 71 53 96

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

(Envoi cotisation syndicale)

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

x.trublin@free.fr

Notre adresse
SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

Chers collègues

La rentrée est déjà loin derrière nous et l'actualité au SNICS national ne nous laisse pas de répit.

Durant l'été, les attaques et les manœuvres contre nos missions ont continué ! Le SNICS a eu une audience début juillet avec le conseiller santé de Benoît Hamon et dans la foulée le ministère nous faisait parvenir un projet d'arrêté scandaleux !! Il visait ni plus ni moins à entériner des situations qui existent dans certaines académies où les infirmières sont cantonnées à des rôles de « petites mains » des grands médecins » qui signeraient simplement et seraient les grands patrons de la santé à l'école. Le cabinet souhaitait que nous donnions notre accord afin que cet arrêté soit publié durant l'été. Nous avons immédiatement contacté le SNIES/UNSA afin de créer l'unité la plus large possible pour contrer ce projet. Il y a eu changement de ministre mais le directeur de cabinet est resté ainsi que le directeur de cabinet adjoint que nous connaissons bien au SNICS national.

Nous devons rester mobilisés car nous devons peser le plus fort possible dans ce débat.

Le SNICS national a interpellé la nouvelle ministre de l'Education Nationale, Mme Najat VALLAUD BELKASEM sur le dossier des missions des infirmières, sur la NBI éclair, sur la NBI handicap, sur les IFTS de nos collèges en internat.

Il a également demandé à être reçu par la ministre de la santé car il est intolérable que dans le cadre du volet prévention des adolescents figurant dans le projet de loi sur la santé, la parole des infirmières de l'éducation nationale ne soit pas prise en considération.

Notre actualité académique c'est aussi la reprise des réunions syndicales, la préparation des élections professionnelles de décembre 2014.

Dans l'attente de vous retrouver lors de l'une de nos réunions, ouvertes à TOUS, le SNICS Lille vous souhaite une bonne année scolaire 2014 2015.

Le bureau académique.

LETTRE DE RENTREE DU BUREAU NATIONAL DU SNICS/FSU

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, le SNICS vous souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée !

L'année dernière nous a vu mener plusieurs manifestations pour défendre notre place dans l'éducation nationale d'une part mais également pour que nos missions restent en lien étroit et permanent avec la réussite scolaire de tous les élèves.

Ces actions, pour certaines dans l'unité avec d'autres syndicats, ont conduit à l'abandon du projet de transfert de compétence de la santé à l'école vers le ministère de la santé.

Elles ont également obligé le ministre à réaffirmer notre place au sein du ministère de l'éducation nationale.

Le chantier des missions des personnels de santé et sociaux, (médecins, infirmiers et assistants sociaux) a été ouvert. Ce projet fait rentrer par la fenêtre ce que nous avons évacué par la porte. Les infirmières seraient les petites mains des médecins en leur préparant les visites médicales des 6 ans.

Fort de l'impressionnante mobilisation des infirmières nous avons pu, dans l'unité, nous opposer aux projets de vassalisation de notre profession à celle des médecins.

Malgré cela, durant la première quinzaine de juillet, le cabinet du ministre de l'éducation nationale voulait faire passer un arrêté que nous avons estimé très régressif et contraire à tous les engagements pris. Nous avons, dans l'unité syndicale, obtenu que ce dossier soit bloqué et que les négociations reprennent à la rentrée. Le SNICS ne peut admettre que ce genre de basses manœuvres existe car elles nous sont systématiquement défavorables.

Depuis le ministre de l'éducation nationale a été démissionné, mais une partie de son cabinet est resté. Nous bénéficions, probablement, de quelques semaines de répit mais nous ne pouvons rester l'arme au pied, face aux vellétés de certains de nous détourner de nos missions et de nous cantonner dans des missions d'exécutants sous les ordres des médecins.

L'histoire des combats du SNICS nous a enseigné que c'est bien notre implantation dans les établissements au cœur des équipes éducatives et la nature de nos missions, liée à la réussite scolaire, qui ont toujours écarté tout risque de transfert. A contrario, les missions de santé publique, au cœur d'une équipe médico-sociale organisée en service, permettent de répondre davantage à la demande de collectivités territoriales, selon les besoins auxquels elles espèrent apporter des réponses et c'est la porte grande ouverte à la décentralisation.

Dans le même temps nous avons travaillé avec un chargé de missions du ministère de la santé sur la spécialisation de notre profession à l'éducation nationale avec l'universitarisation de notre formation d'adaptation à l'emploi, l'objectif étant la masteurisation de cette formation.

Nous avons d'ores et déjà interpellé la « nouvelle » ministre sur ces dossiers et vous pouvez compter sur le SNICS pour organiser très vite la mobilisation, selon les réponses du nouveau cabinet et le devenir de ce projet d'arrêté inique.

Cette rentrée scolaire a lieu dans un contexte socio-économique jamais vécu depuis la dernière guerre. Le taux de chômage des jeunes ne cesse de progresser, les privant ainsi de toute capacité à se projeter. L'éducation nationale ne fait plus recette, elle n'arrive pas à « faire le plein » de ses profs. De nouveau, la fonction publique apparaît comme variable d'ajustement du budget de l'état pour respecter les dictats de la stratégie budgétaire européenne.

Cette année verra le débat sur la réforme territoriale à l'assemblée nationale.

Nous risquons d'être directement concernées par certains volets de cette loi. Quid des collèges et des lycées ? Qui définira la sectorisation des collèges ? Quid du premier degré ? Mairie, département, région, intercommunalité, grandes métropoles ? Qui sera le « Patron » ?

Pour mener à bien les chantiers qui nous attendent, le SNICS appelle chacun de vous à se (re) syndiquer afin de donner toujours plus de poids à l'action collective pour la défense de la profession infirmière à l'Education nationale au service de la réussite scolaire de tous les élèves et les étudiants.

Pour le bureau national, les secrétaires généraux du SNICS : Christian ALLEMAND, Patricia FRANCOIS, Béatrice GAULTIER et Jean LAMOINE.

BILAN ACTION DU SNICS ACADEMIQUE EN 2013 2014

Au cours de l'année scolaire 2013/2014 les membres du bureau académique, les représentantes des personnels infirmiers du SNICS/FSU se sont mobilisés à différents niveaux pour vous informer, pour défendre notre profession à EN :

- Les Réunions syndicales : au cours de l'année scolaire nous sommes allés à votre rencontre en organisant des réunions syndicales dans toute l'académie (Lille, Dunkerque, Béthune, Valenciennes, Douai, Tourcoing,) Rappel : ces réunions sont ouvertes à tous.
- Les représentantes des personnels infirmiers du SNICS ont participé aux différentes instances au rectorat : Commission Administrative Paritaire Académique (en juin pour les mutations et en décembre pour avancement bonification), Groupe de travail sur les postes infirmiers, sur l'avancement 2014.
- Des collègues du SNICS ont participé à différentes instances avec la FSU : CTA (comité technique Académique), CHSCT (Comité hygiène Santé Sécurité au travail), CAS (comité Action sociale départementale et Académique), CDEN (comité Départemental Education National) Bureau régional de la FSU,
- L'investissement des membres du bureau pour la vie de la section académique du SNICS :
 - La trésorière en gérant la syndicalisation et la gestion financière,
 - La secrétaire académique en participant au bureau national à Paris,
 - Les secrétaires académique et départementale pour l'animation des 15 réunions syndicales dans l'année, les permanences téléphoniques lors des mutations.
- Nous avons accompagné, soutenu, défendu de nombreuses collègues pour diverses raisons (demande mutation, situation dans l'établissement, carrière, dossier administratif,.....)
- Notre Bulletin d'information : « flash info »
- Notre Site internet : <http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

Le fonctionnement de notre bureau académique est rendu possible grâce à l'investissement des militants du SNICS Lille et des cotisations syndicales.

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE !!!!!

ACTUALITES ACADEMIQUES



- Participer à une réunion syndicale, c'est avoir la possibilité d'obtenir des informations sur sa carrière, la profession, de rencontrer des collègues, d'échanger et aussi de s'investir dans l'action syndicale.

Le SNICS organise plusieurs réunions au cours de l'année dans les deux départements.

Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux.

Ces réunions sont ouvertes à tous : stagiaires, titulaires, contractuelles, syndiqué(e)s ou non.

La convocation ci-après est à joindre avec votre demande d'autorisation d'absence à déposer auprès de votre chef d'établissement 48 h avant la date prévue. **Elles relèvent du droit syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).**

- Je suis infirmière à l'Education Nationale. Pourquoi me syndiquer ????

De nombreux collègues se retrouvent professionnellement isolés et souvent déstabilisés. Le SNICS peut les aider. La section académique du SNICS diffuse toutes les informations nécessaires sur les droits et les obligations, organise des rencontres pour favoriser les échanges professionnels, informe sur les missions des autres membres de l'équipe pluri professionnelle. Vos élu(e)s SNICS prennent les dispositions nécessaires à la défense des difficultés que vous pouvez rencontrer, vous

représentent et veillent à la préservation de vos droits dans toutes les instances administratives académiques qui traitent de votre carrière et de son évolution, la gestion des infirmières étant académique.

La place de leader incontesté du SNICS, l'autorise à traiter directement avec les rectorats et le Ministère, à faire des propositions et à les soutenir si nécessaire. Les actions entreprises permettent au SNICS/FSU d'occuper une place de plus en plus valorisée dans le système éducatif mais aussi dans la société.

C'est en contribuant à la vie du syndicat et par vos cotisations que vous rendez possible tout le travail réalisé pour gagner. Ce travail a un coût et malgré tous les efforts consentis par notre syndicat pour donner la priorité à la communication et à l'action, pour porter et défendre la parole infirmière, nous sommes tributaires de nos moyens financiers. Seules les cotisations des syndiqué(e)s abondent la trésorerie du syndicat : c'est pourquoi se syndiquer est un engagement commun qui va au-delà de la cotisation versée puisque c'est en fonction de nos échanges, de vos suggestions et de votre détermination à faire aboutir nos dossiers que nous pouvons avancer.

Mais le SNICS n'est pas une « entité impersonnelle » à laquelle on a recours seulement en cas de besoin. C'est une organisation collective composée d'infirmières et d'infirmiers qui s'engagent tous les jours pour faire entendre les préoccupations individuelles et collectives de la profession.

Le SNICS se nourrit de l'intervention collective des infirmières : dans les manifestations, les colloques, les réunions mais d'abord de l'action individuelle de se syndiquer, action sans laquelle le syndicat ne pourrait exister. Mais rappelons-nous quand même que grâce à l'action syndicale, les échelons gravis plus rapidement, le passage accéléré au second grade, la prise en compte depuis 2003 de l'ancienneté de toute l'activité infirmière antérieure pour les nouveaux entrants et récemment la catégorie A..., ça fait de l'argent en plus tous les mois sur le bulletin de salaire !

Aujourd'hui, plus que jamais, chaque infirmière a besoin de l'action collective pour défendre son avenir professionnel.

Nous comptons sur vous, syndiquez-vous !! Vous pouvez payer en 4 à 6 fois et 66% de la cotisation syndicale est déduite de l'impôt.

SOUVENIRS ! SOUVENIRS !!

En juillet, nous avons fêté le départ en retraite de notre collègue et amie Annie DUFOUR.

Voici quelques photos et elle vous transmet ses remerciements :



J'ai cherché longtemps comment je pouvais vous remercier pour tous ces gestes d'affection et d'amitié que vous m'avez témoignés pour mon départ à la retraite. Je n'ai rien trouvé de très original mais et je voulais vous dire tout simplement MERCI.

Merci pour ces beaux cadeaux que vous m'avez offerts et qui, j'en suis certaine me seront très utiles dans ma nouvelle vie de retraitée et m'aideront à faire la transition.

Plus encore je voulais vous remercier pour toutes ces années passées à vos côtés. Années pendant lesquelles je venais tous les jours au travail le sourire aux lèvres.

Pour cela, je vous dis MERCI.

Bon courage à vous.

Amitiés à vous tous.

Annie DUFOUR



Elisabeth VANNOYE (qui nous a quitté aussi pour une nouvelle voie professionnelle), Valérie GRESSIER et Annie

Marie VERVAECKE, Annie et Martine THILLIEZ



DIVERS

COMPTE RENDU DE LA C.A.P.A. juillet 2014

Le SNICS s'est opposé aux conditions d'accès au grade supérieur et hors classe. Des collègues n'ont pu accéder au grade sous prétexte qu'elles n'avaient pas postulé : le document transmis par le rectorat dans les établissements n'avait pas été complété et retourné Nous trouvons ce procédé scandaleux (qui à ce jour refuse un avancement au grade supérieur ou hors classe ??) et de suite nous avons demandé une audience au recteur. Sans suite à ce jour !! Mais nous ne lâcherons pas !!

Les opérations de mutation ont concernées 82 collègues mais seulement 24 collègues ont obtenu satisfaction. 24 postes étaient offerts au mouvement. 2 collègues sont mutés dans une autre académie.

Nous rappelons qu'il faut toujours demander un poste qui vous intéresse même si celui-ci n'est pas vacant, que les documents sont strictement confidentiel et que même si nous, commissaires paritaires avons les informations quelques jours avant, c'est uniquement après CAPA que nous pouvons donner l'information car jusqu'à la dernière minute, nous pouvons découvrir une erreur dans un dossier « changeant la donne »

CONCOURS D'ENTREE A EDUCATION NATIONALE 2015

Pour la **session 2015** les inscriptions seront enregistrées **du 3 février au 3 mars 2015**, n'hésitez pas à transmettre l'information aux contractuelles.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 : un enjeu important pour le SNICS et la FSU !!!

Elles concernent TOUS les personnels de l'éducation Nationale. Il s'agit de renouveler les représentants des personnels pour chaque corps, y compris pour nous infirmières.

Ces élections auront lieu, par vote électronique, du 27 novembre au 4 décembre 2014.

NOUS COMPTONS FORTEMENT SUR VOTRE PARTICIPATION A VOTER ET FAIRE VOTER pour le SNICS/FSU



Mme GRESSIER Valérie
Secrétaire Académique
0675722158



LILLE, le 19 septembre 2014

Cher(e) collègue

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'information syndicale, vous êtes cordialement invité(e) à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes :

- ▶ le Jeudi 9 OCTOBRE de 14 h à 17 h
A Lycée Jean BART à DUNKERQUE
- ▶ le Vendredi 10 OCTOBRE de 9 h à 12 h
Au Mairie de Quartier centre, rue des fossés à LILLE
- ▶ le Lundi 13 OCTOBRE de 9 h à 12 h
Au Maison des associations, rue A Briand ARRAS
- ▶ le Lundi 13 OCTOBRE de 14 h à 17 h
A Local FSU centre jean Monnet II entrée B 6 place de l'Europe à BETHUNE

Ordre du jour :

- Compte rendu de la CAPA du 1^{er} juillet 2014
- Bilan des Mutations 2014
- Actualités : les missions, la profession, les élections professionnelles.
- Questions diverses.

Nous comptons sur votre présence...
Bien cordialement

V. GRESSIER

Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Chaque infirmier(e) syndiqué(e) ou non a le droit d'assister pendant ses heures de services à la réunion syndicale de son choix, sans toutefois prendre plus de trois heures par trimestre.

Déposer au moins 48h avant la date de la réunion, une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement ou de votre président d'université.

**S.N.I.C.S./F.S.U. bourse du travail 276 bd de l'usine 59000 LILLE
Valérie GRESSIER 265 rue principale 62250 LEUBRINGHEN 06 75 72 21 58
S.N.I.C.S., 46 avenue d'Ivry 75013 PARIS tel : 01.42.22.44.52 Fax 01.40.63.29.78**

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE
S.N.I.C.S./FSU**

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2014/2015

Académie :	Département :
------------	---------------

Mme . M. (*) Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Date de naissance :

Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail perso :		

Adresse administrative :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail administrative :		
Numéro d'identification de l'établissement ou du service :		Externat Internat (*)

Grade :	Echelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
Date entrée Fonction Publique :		Date entrée Education nationale :	

Situation : titulaire - stagiaire - contractuel(le) - vacataire (*)	
Quotité de temps partiel :	disponibilité - CPA - retraite (*)

Je règle ma cotisation de : par chèque à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (*). Le paiement fractionné (PF) se fera en 4 ou 6 fois à 1 mois d'intervalle. Dans ce cas, remplir le formulaire de prélèvement ci-joint (date limite d'envoi du PF: en 6 fois **1^{er} février 2015**, PF en 4 fois **1^{er} avril 2015**).

A RENVoyer A : Marie VERVAECKE Lycée BEAUPRE BP 70079 à 59481 HAUBOURDIN cedex

BAREME DES COTISATIONS 2014-2015

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE A

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Infirmer(e) de classe normale											
Indices(IM)	342	355	379	399	423	454	486	501	518		
Cotisations	93	97	103	108	115	123	132	136	140		
Infirmer(e) de classe supérieure											
Indices(IM)	423	456	487	505	524	548	566				
Cotisations	115	124	132	137	142	148	153				
Infirmer(e) hors classe											
Indices(IM)	387	400	416	436	456	478	501	524	547	570	581
Cotisations	106	108	113	118	124	130	136	142	148	154	157

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE B

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Infirmer(e) de classe normale									
Indices (IM)	327	332	346	370	394	420	450	483	515
Cotisations	89	90	94	100	107	114	122	131	139
Infirmer(e) de classe supérieure									
Indices(IM)	423	448	471	494	519	535	551		
Cotisations	115	121	128	134	141	145	149		

Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 60€ - Retraité(e) : 52€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué : par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon / C.P.A. : 85% de la cotisation de l'échelon.

PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION SYNDICALE

- Veuillez remplir cette demande de Paiement fractionné.
- Indiquez le montant total de la cotisation.
- Choisissez le nombre de prélèvements pour lequel vous optez (4 ou 6)
- Signez cette autorisation de prélèvement et retournez-la très rapidement

Date limite d'envoi pour les prélèvements en 6 fois : 1^{er} février 2015, en 4 fois : 1^{er} avril 2015 a la trésorière de l'académie

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION :

NOMBRE DE PRELEVEMENTS CHOISI : **4 - 6** (Rayer la mention inutile)

Mandat de prélèvement SEPA  <small>Single Euro Payments Area</small>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) _____ Le SNICS
	à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNICS
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Référence unique du mandat : _____	Identifiant créancier SEPA : FR37ZZZ642551
Débiteur :	Créancier :
Votre Nom _____	Nom SNICS
Votre Adresse _____	Adresse 46 AVENUE D'IVRY
Code postal _____ Ville _____	Code postal 75013 Ville PARIS
Pays _____	Pays FRANCE
IBAN <input type="text"/>	
BIC <input type="text"/>	Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel
A : _____	Le : <input type="text"/>
Signature : <input type="text"/>	Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
	Veillez compléter tous les champs du mandat.

J'accepte de fournir au S.N.I.C.S. les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au S.N.I.C.S. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au S.N.I.C.S., 46 avenue d'Ivry 75013 Paris ou à ma section académique.

Date :

Signature :